



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 9/2018

portant interdiction de circuler et de
stationner devant la Mairie
à Kerling-Lès-Sierck à partir du 23/05/2018
jusqu'au 31/12/2018

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU les travaux de « Réhabilitation de l'ancienne école en espace culturel et associatif » au
23 rue Principale 57480 KERLING-lès-SIERCK;

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation sont réalisés par 8 entreprises mandatées par M. BOLZINGER Bernard représentant EURL BOLZINGER, situé 41 Allée de la Libération 57100 THIONVILLE. Que pendant toute la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits devant la Mairie **23 rue Principale à KERLING-lès-SIERCK** et ceci pour préserver la sécurité des intervenants des entreprises, des riverains et des usagers.

ARRETE

Article 1 - Le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories seront interdits **devant la mairie du 23/05/2018 et ce jusqu'au 31/12/2018**, sauf pour les véhicules des entreprises intervenantes.

Article 2 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et sur son site internet.

Article 3 - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- M. BOLZINGER Bernard représentant EURL BOLZINGER

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 22/05/2018

